Image not found or type unknown

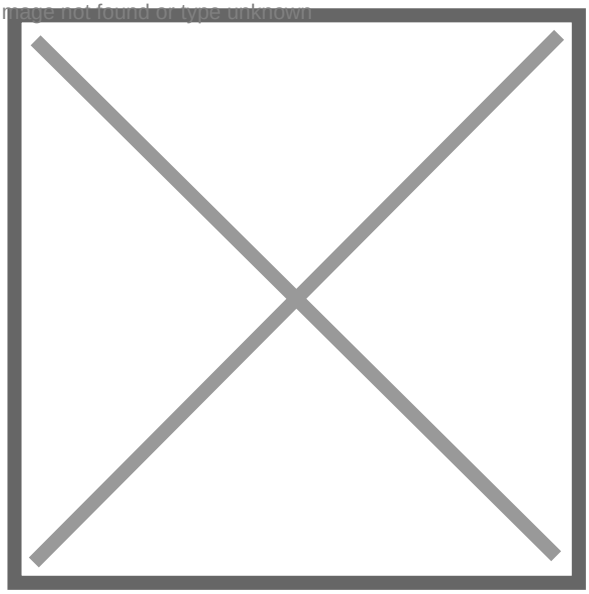

Contrat de travail? Triche ? Suis je en tord ?

Par **Bonsoir13**, le **16/04/2016** à **03:22**

Bonjour,

Voilà depuis environ 1 an et demi, je travaille dans un restaurant. A l'arrivée, pas de souci, je suis en 35 h mon premier CDI on va dire qui dépasse la période d'essai, youpi ! je fais pas vraiment attention aux heures ni aux restes d' ailleurs.

Bref, depuis peu j'ai compris un peu les vices du patron, pas moyen qu'il me vire, pas ouvert à une rupture conventionnelle.

Ce que je reproche ?
Au début mon patron m'a donné des primes grâce au panier repas. Il me donnait 120 € de panier repas pour ensuite les retirer dessous 60 € ce qui donnais env ma prime. En a-t'il en droit ?
Sur mon second contrat, il m'a fait passer chef de cuisine. Nickel ! je m'en fous, mon premier boulot, je suis donc augmenté à 1.400 €. Seulement, sur le contrat qu'il m'a fait, il y a juste écrit que je passe de 35 à 39 h sans avoir pris le temps d'écrire 1.400 €. Puis-je faire quelques chose ?

Sur mes fiches de paie depuis, pour arrivé de 1.250 € à 1.400 € net, il prend soit du panier repas soit y met se qu' il manque en prime exceptionnelle et autres. A nouveau je doute que ce soit très réglementaire.

Bref, mauvais ambiance, ça devient tendus, il rejette le surplus d'employés qu'il prends sur moi, son chiffre d'affaires en baisse par rapport à l'année dernière (date d'ouverture de son resto, bientôt 2 ans, normal que le chiffre sois moins bon qu'à l ouverture) et donc, pour ma part, abuse. Je ne supporte plus la pression, donc la vérité je veux plus aller travailler et ne suis plus allé travailler depuis aujourd'hui. Mais comment m'y prendre ? Quels droits ai-je ?

J'ai oublié de précisé que mon emploi du temps est juste énorme. Je fais des journées à env 10/12 h pendant 4 jours de suite, cela devient dur même si je suis jeune, je n'ai que 22 ans, ça me met mal et je ne sais pas comment me sortir de cette affaire sans démissionner mais avec une démission instantanée, ça me fout dans la merde pour mon appartement et le reste.

Je souhaitais tout de même savoir si mon acte pouvais avoir des effets néfastes ou si je peut avoir des problèmes la dessus ?

Si je pouvais avoir une réponse d'une personne qui s'y connais un peu ? je suis dans le flou total.

Par **morobar**, le **16/04/2016** à **17:03**

Bonjour,
[citation]Je souhaitais tout de même savoir si mon acte pouvais avoir des effets néfastes [/citation]
Quel acte ?
Si vous démissionnez, vous ne serez pas éligible aux allocations chômage.
Sinon vous pouvez lettre en demeure l'employeur de vous rémunérer les heures supplémentaires, sous peine de ne plus en faire (faire les 39 h prévues au contrat.

Par **Bonsoir13**, le **16/04/2016** à **20:02**

Beh le truc je suis pas allé travaillé ni hier ni aujourd hui...
Ni demain d' ailleurs sa commence a réellement a me prendre trop la tête...
D' un côté pendant les heures de travail y reste a côté des employés quand y fume du shit et autre et après me repproche pleins de truc...
A un moment je supporte plus et je sais plus vraiment quelle solution adopté.
Aller au prud homme ?Demissioné et ne pas etre sur d' avoire un boulot derrière = sdf ? Ou attendre d' être viré en allant pas au boulot solution que j' ai choisis mais bon je sais pas si je fais vraiment le bon choix...
Comme dis je fais pas des heures supp mais je fais exemple le jeudi 12 h de travail ne respectant pas ainsi le temps de repos normal qu importe les charte de restauration collectives vus que le lendemain je repars sur 8/10 puis 12 h à nouveau ....

Par **morobar**, le **17/04/2016** à **17:01**

Bonsoir,
[citation]Ou attendre d' être viré en allant pas au boulot solution que j' ai choisis [/citation]
Si vous tombez sur un patron un peu averti, il sait qu'il n'est pas obligé de vous virer, mais de vous remettre tous les mois un bulletin de salaire à Zéro.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés